

Fiche DOCOMOMO

Cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin, Valenton

1- Aire de cérémonies - La rampe d'accès avec sa porte pleine métallique. Cimetière Intercommunal de Valenton, Photo : MP Auzelle Mars 1973. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : Cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin

Nom actuel : La Fontaine Saint-Martin cimetière arboretum

Numéro et nom de la rue : 15 avenue de la Fontaine Saint-Martin 94460 Valenton

Ville : Valenton

Pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : SICCV syndicat intercommunal du cimetière de Valenton

Adresse : 15 avenue de la Fontaine Saint-Martin 94460 Valenton

Téléphone : 01 43 82 03 03

E-mail : accueil@siccvalenton.com

Internet : SICCV Valenton

ÉTAT DE LA PROTECTION

Type : Néant

Demande d'une labellisation Architecture contemporaine remarquable en 2022 par le SICCV. Dossier encore en cours suite à la procédure judiciaire de la part des ayants droit contestant les interventions sur les réalisations architecturales et sculpturales.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom :

Adresse :

Téléphone :

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :

Le projet de Valenton succède à un premier projet prévu à Créteil pour le compte des mêmes communes. Dans ce qui est encore le département de la Seine, Bonneuil-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Créteil, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice (Nogent-sur-Marne ne rejoindra le syndicat qu'après l'ouverture du cimetière et la commune de Valenton n'est pas adhérente) se regroupent pour fonder le « syndicat intercommunal pour la création d'un cimetière à Créteil » dès 1958. Le terrain choisi, environ 30 hectares, est situé au sud de Créteil, sur les coteaux du Mont-Mesly, le projet est déclaré d'utilité publique le 5 novembre 1962 et le terrain acquis deux ans plus tard. En 1966, Robert Auzelle est choisi comme architecte de l'opération. et rend son premier avant-projet en avril 1966. Entre-temps, les pouvoirs publics et la Ville de Créteil, devenue la préfecture du nouveau département du Val-de-Marne créé en 1964, ont revu leurs projets d'extension urbaine du secteur et entendent poursuivre l'urbanisation dans cette zone.

Un second terrain est trouvé : 40 hectares de plaine, sur les territoires de Valenton, Limeil-Brevannes et Villeneuve-Saint-Georges, bordé par l'avenue de la Fontaine-Saint-Martin.

Architectes :

Robert Auzelle (1913-1983), associé à André Mahé et à Hector Patriotis pour l'exécution

Autres intervenants :

Pierre Székely (1923-2001) :

Sculptures en granit du cheminement sculptural du jardin de la méditation des âges de la vie.

Pierre Sabatier (1925-2003) :

Sculptures dans l'aire des cérémonies, le Cosmos (à gauche) et l'Arbre de Vie (à droite), réalisés en étain puis travaillés sur feuille de laiton ajourée, martelée et fondue.

Contractants :

- SETEC, Puteaux

- Entreprise parisienne Drecq : pupitres en inox dans l'aire des cérémonies¹.

- Entreprise Bertrand sous la direction d'Édouard Hurault pour le projet sculpté de Pierre Székely

¹ SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 62. Plans d'exécution datés du 9 janvier 1974

CHRONOLOGIE

Date du concours : /

Date de la commande : 10 février 1969

Période de conception : avant-projet avril 1969²

6 mars 1972 : le cimetière de la Fontaine Saint-Martin est créé par arrêté préfectoral.

Durée du chantier : 1971 à 1975

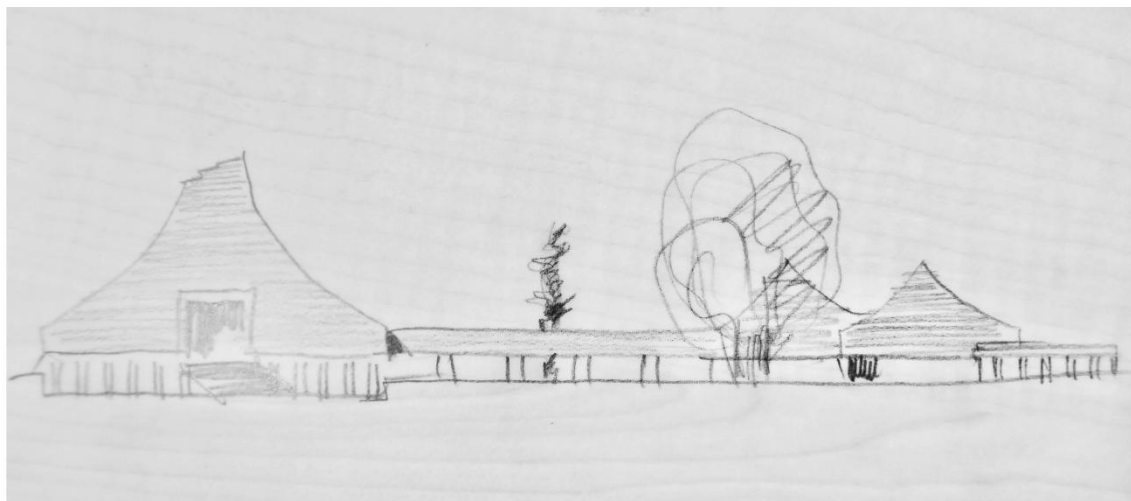
Inauguration : mai 1972

1972 : le projet sculpté de Pierre Székely est mis en œuvre

ÉTAT ACTUEL

Usage :

Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin, à Valenton dans le Val-de-Marne, conçu par l'architecte Robert Auzelle, est un espace funéraire unique, inauguré dans les années 1970. S'étendant sur 32 hectares, ce cimetière se distingue par son approche paysagère innovante. À l'origine, le projet a vu le jour dans les années 1950 pour pallier la saturation des cimetières traditionnels en Île-de-France. Le terrain a été acquis en 1964 et les travaux ont commencé en 1969, pour une ouverture progressive entre 1972 et 1975. Par défaut d'entretien du système d'alimentation, les bassins du cheminement sculptural ne sont actuellement plus en eau.



2- Composition des volumes et de la végétation à l'entrée du cimetière.
Croquis de Robert Auzelle, 1972.

² Dès l'avant-projet du cimetière, Robert Auzelle prévoit un bassin axial accueillant un programme sculpté monumental confié à Pierre Székely.

Le cimetière a été conçu pour offrir un cadre harmonieux et respectueux de l'environnement.

Il comprend, outre un bâtiment pour l'aire des cérémonies et des bâtiments administratifs, diverses infrastructures telles qu'un crématorium, des espaces d'inhumation traditionnels, des espaces paysagers, un ossuaire, un columbarium, des enfeus et un jardin du souvenir.



3- Aire de cérémonies, Portique d'entrée et Bâtiments administratifs.
Photo. MP Auzelle, novembre 2016. Archives privées.



4- Sépultures dans l'espace paysager.

Photo : Stéphane Asseline, IGPC, région Île-de-France, 2024.

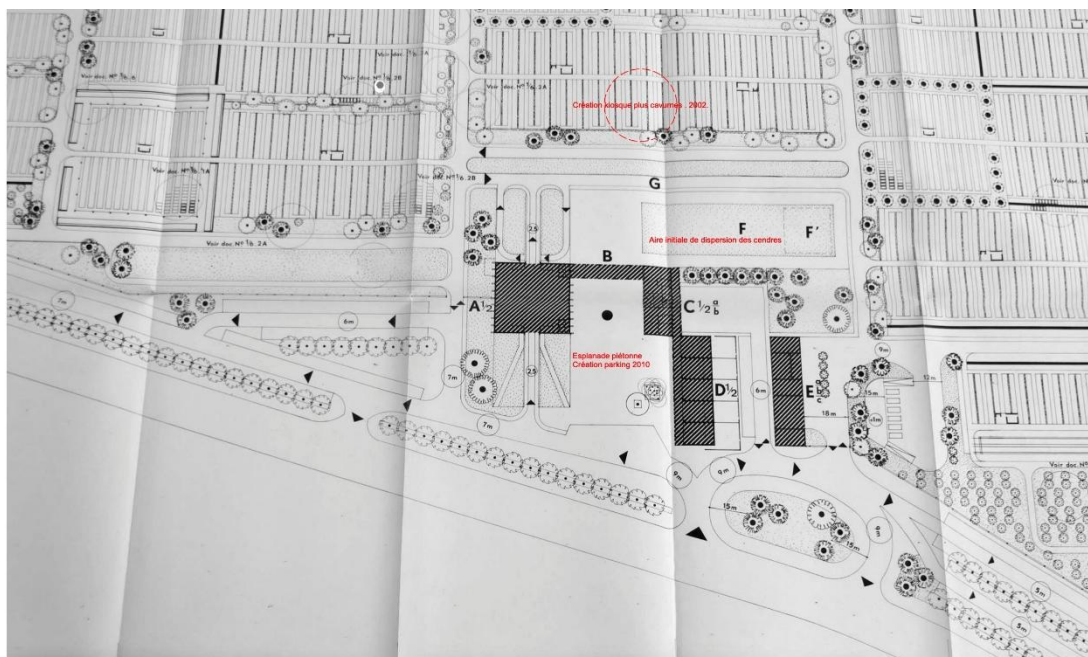


5- Vue des fosses collectives et du signal de l'ossuaire (gauche) et vue des portiques de l'ossuaire (droite). Photo : MP Auzelle, avril 1974. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.

« Les bâtiments de service, localisés en position centrale, constituant l'élément majeur de la composition. Soumis au programme longuement mûri par l'architecte depuis ses premières recherches, le cimetière de Valenton comprend un espace dédié aux cérémonies afin de faciliter un rituel civil du deuil et de l'inhumation qui ne passe plus nécessairement par l'Église. L'ensemble des bâtiments se décomposent ainsi en :

- *une « aire de cérémonie » (A) desservie par des rampes d'accès, volume surélevé pour permettre la réalisation d'un funérarium en demi-sous-sol ;*
- *un portique (B) serviteur d'entrée principale ;*
- *un bâtiment de la conservation (C) (comprenant également deux studios) ;*
- *un bâtiment (D) destiné à cinq commerces en RDC et logements des commerçants à l'étage ;*
- *un bâtiment (E), abritant locaux du fossoyeur, des jardiniers, hangars et ateliers ;*
- *un parterre gazonné (F) pour la dispersion des cendres (dans lequel Auzelle réservait un emplacement pour un éventuel futur four crématoire F').*
- *une longue bande de 7 m de large mise en eau, destinée à un ensemble sculpté monumental (G) »³.*

³ Isabelle Duhau. « Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 31, 2017. En ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.14255>.



6- Plan de détail, 13 avril 1972. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.



7- Vue aérienne du nouvel axe de composition. © Google Earth 2025.

Modifications et autres travaux, avec les dates correspondantes

2013 : le cheminement est doté d'une signalétique qui identifie les « sculptures » comme une succession d'éléments individualisés rompant la perception unitaire de l'œuvre.

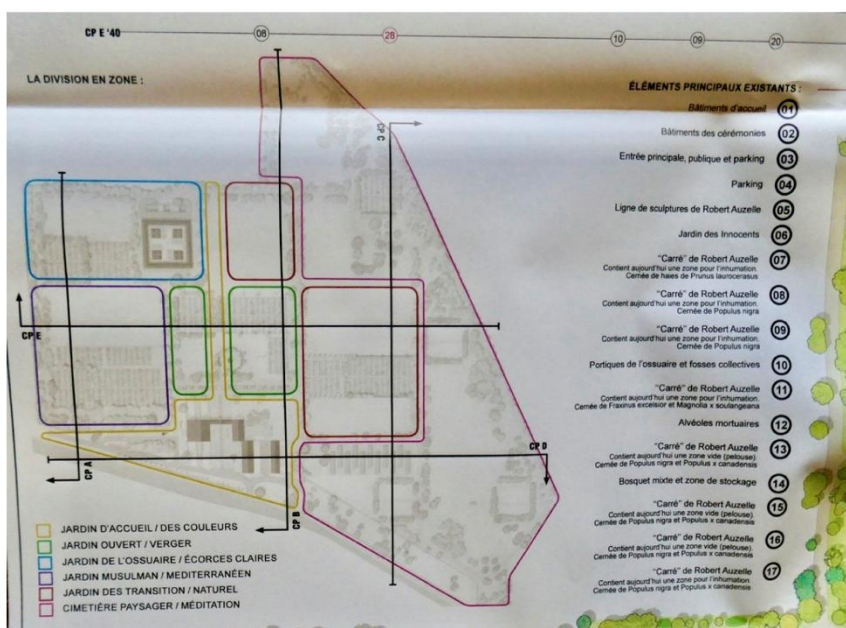
2014 : installation à l'entrée du cimetière de la sculpture « Ame » de Rémy Provost.



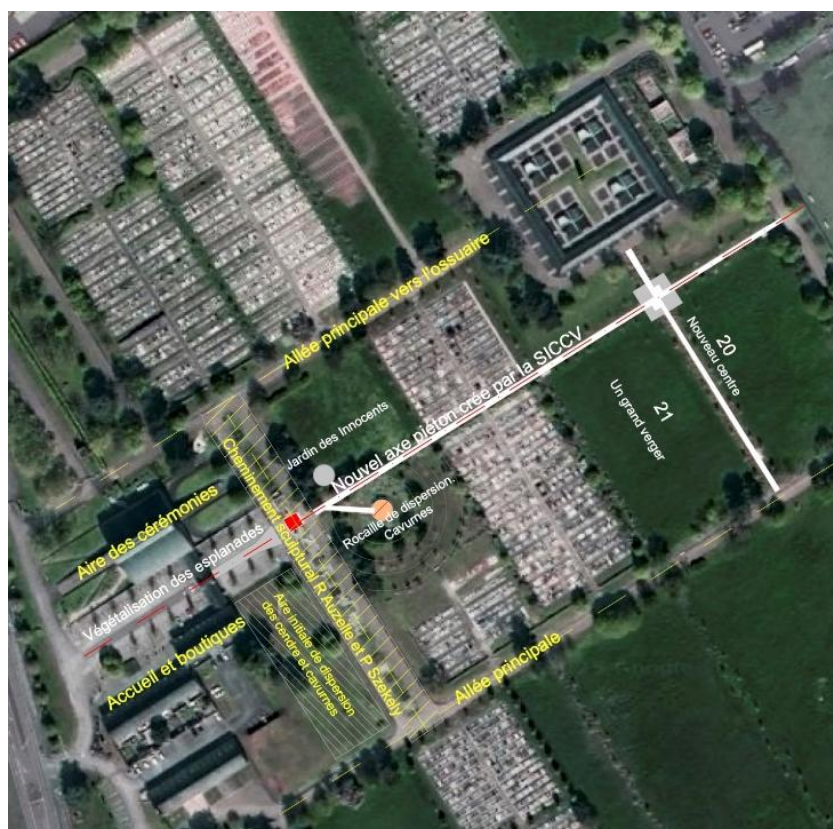
9- Le cheminement avant l'Allée créée en 2022, photo du site du SICCV en 2025.



10- Création d'un axe majeur avec végétalisation des parvis.
Perspective sur le site de SLG Paysage, consulté en août 2025.



11- Projet de division en zones, SLG Paysage, document de novembre 2022.



12- Le nouvel axe piéton sectionnant le cheminement sculptural.
Vue aérienne Google Earth, 2025.

3. DOCUMENTATION/ARCHIVES

Archives :

Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242, Cité de l'architecture et du patrimoine, Centre d'archives d'architecture du XXe siècle

- Carton 56, affaire RA66
- Carton 57, affaire RA82
- Carton 58, affaire RA82
- Carton 61, affaires RA96 et 97
- Carton 62, affaire RA97
- Carton 64, affaires RA110 et 112.

Archives privées

Photographies de Marie-Pascale Auzelle

Principales publications (par ordre chronologique) :

AUZELLE, Robert. « Les cimetières ». *Urbanisme*, n° 74, 1942.

AUZELLE, Robert. « Le cimetière du Parc à Clamart ». *Techniques et Architecture*, vol. VI, n° 11-12, 1947.

AUZELLE, Robert. « Urbanisme et problèmes de sépulture ». *L'Art sacré*, n° 3-4, 1948.

AUZELLE, Robert « L'aménagement des lieux de sépulture ». *La Maison-Dieu*, n° 19, 1949.

AUZELLE, Robert. *Dernières demeures : conception, composition, réalisation du cimetière contemporain*, Paris : chez l'auteur, 1965.

PERNET, Juliette et TABEAUD, Martine. « Les cimetières paysagers ». In : *La mort en Île-de-France*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2001.

BELLANGER, Emmanuel. *La mort, une affaire publique. Histoire du syndicat funéraire intercommunal de la région parisienne*. Ivry-sur-Seine : Les Éditions de l'Atelier, 2008.

DUHAU, Isabelle et GROUD, Guénola (dir.). *Cimetières et patrimoine funéraire : étude, protection, valorisation*. Paris : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, 2020, 365 p.

Mémoires et thèses

AUZELLE, Robert. *Les problèmes de sépulture en urbanisme*. Thèse. Paris : Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, 1942, sous la direction de Jacques Gréber.

FROSSARD, S. *Les cimetières paysagers*. Mémoire. École nationale d'ingénieurs des techniques horticoles, 1975.

BERTRAND, Frédéric. *L'architecture et l'urbanisme funéraires parisiens à l'ère des métropoles : regard sur l'œuvre et la pensée de Robert Auzelle (1913-1983)*. Thèse d'urbanisme. Université Paris VIII, 2003.

Articles

MOTINOT, R. « Trois cimetières de l'Île-de-France : Montfort-l'Amaury, Clamart intercommunal, Fontaine-Saint-Martin ». *Le Mausolée : revue mensuelle des arts et techniques des roches de qualité*, n° 438, février 1973, p. 317-341.

« Limeil-Brévannes : cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin ». *L'Architecture française*, n° 385-386, octobre-novembre 1974, p. 10.

GARGI, René. « Retour à Valenton au cimetière de la Fontaine-Saint-Martin ». *Le Mausolée : revue mensuelle des arts et techniques des roches de qualité*, n° 466, juin 1975, p. 1188-1212.

JUVIN, R. (dir.). « Vers l'éternité. Cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin sur les territoires de Valenton, Limeil-Brévannes et Villeneuve-Saint-Georges ». *Mur vivant*, n° 39, 1er trimestre 1976, p. 54-62.

« Prix Auzelle. Robert Auzelle : "l'homme qui n'imposait pas mais dont les idées s'imposent aujourd'hui" », *Funéral International*, n° 2, 1989, p. 52-55, 58.

« Le prix Auzelle fait des adeptes ». *Funéral International*, n° 3, juillet-août 1989, p. 14-16.

DUHAU, Isabelle. « Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 31, 2017. En ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.14255>

LEGENNE, Corinne. « Promenons-nous dans les cimetières. Quel potentiel pour renforcer l'offre en espaces verts et de nature ? ». *Les Études de L'Institut Paris Region*, novembre 2024, 64 p.

Presse

TERRIERE, Henri. « À Sens-de-Bretagne, le sculpteur Székely termine un environnement de granit de 160 m de long pour un cimetière du Val-de-Marne ». *Ouest-France*, 21 novembre 1973.

VIVES, Agnès. « Valenton : bras de fer autour des hectares du cimetière intercommunal ». *Le Parisien*, 31 octobre 2018. En ligne : <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/valenton-bras-de-fer-autour-des-hectares-du-cimetiere-intercommunal-31-10-2018-7932363.php>

Conférences

« Robert Auzelle, précurseur d'une approche durable de l'urbanisme et de l'architecture ». Journée d'étude, Inspection générale de l'environnement et du développement durable, Arche de la Défense, Paris-La Défense, 26 juin 2013.

BERTRAND, Frédéric. « Le goût du paysage dans l'œuvre de Robert Auzelle ». Conférence du 29 novembre 2012. Cycle *Le goût du paysage*, École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2012-2013.

Documents

DUHAU, Isabelle. « Cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin ». Dossier d'inventaire, Service régional de l'Inventaire d'Île-de-France, notice IA94000516, 2013.

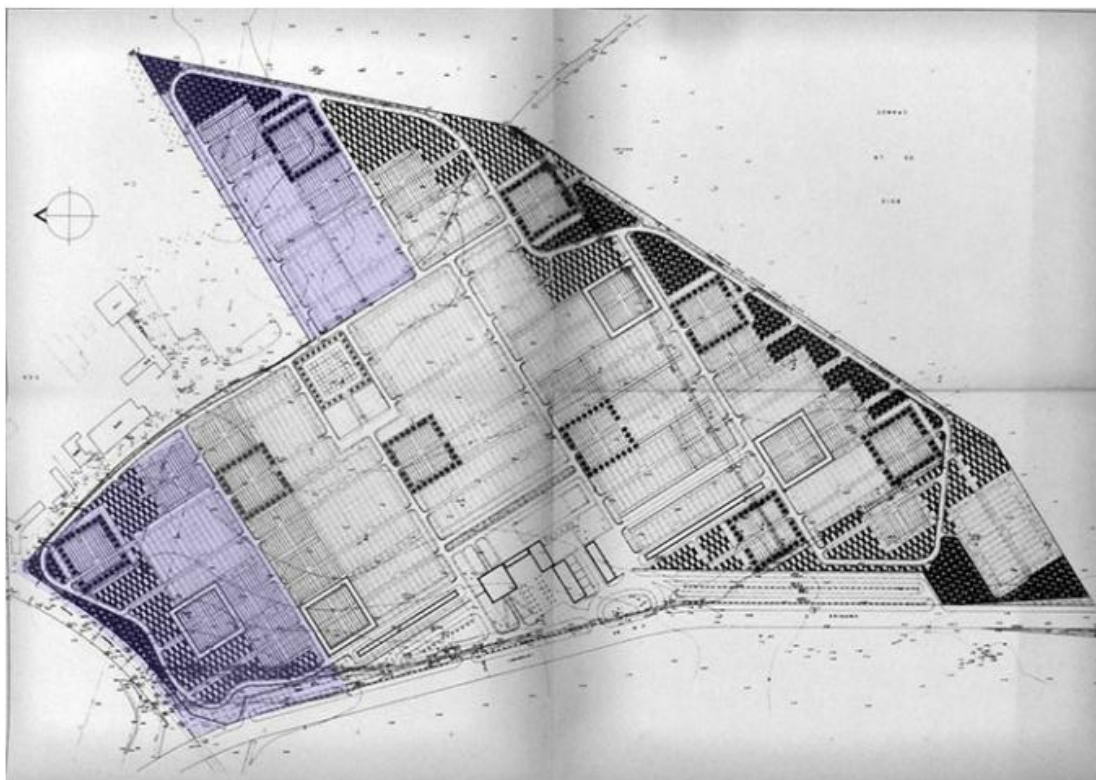
DUHAU, Isabelle. « Ensemble de modèles de tombes pour le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin ». Dossier d'inventaire, Service régional de l'Inventaire d'Île-de-France, notice IA94000517, 2013.

« Robert Auzelle ». *Portraits d'architectes*, exposition virtuelle. Cité de l'architecture et du patrimoine, 2020.

DUHAU, Isabelle. « Sculpture monumentale : Le jardin de la méditation ou De la méditation des âges de la vie ». Dossier d'inventaire, Service régional de l'Inventaire d'Île-de-France, notice IM94001342, 2024.

DUHAU, Isabelle. « Ensemble de modèles de tombes pour le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin ». Dossier d'inventaire, Service régional de l'Inventaire d'Île-de-France, notice IM94001343, 2024.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT



13- Plan de composition (en mauve les deux zones qui ont été soustraites au cimetière actuel). Dossier d'avant-projet, avril 1969. SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 57, affaire RA82.

Description du projet par Robert Auzelle ⁵ :

« La contrainte majeure du programme est d'obtenir le maximum d'emplacements de sépultures sur un terrain d'une superficie totale de plus de 40 hectares, exactement 407 586 m². D'autre part, le terrain absolument nu avec de faibles pentes exige un drainage profond. Des servitudes aériennes E.D.F. le cisaillant en plusieurs tronçons. Ces diverses contraintes ne permettent pas de concevoir un cimetière paysager isolant les secteurs d'inhumation par de vastes espaces plantés.

En conséquence, et afin d'utiliser au mieux le terrain tout en superposant le tracé des voies primaires et le drainage profond, la composition est fondée sur une trame. C'est ainsi que l'ensemble du cimetière se présente comme une alternance de carrés ou de rectangles constituant des unités isolées par des espaces verts. Chaque cimetière n'étant aperçu qu'au seuil d'une voie du réseau secondaire. Le réseau primaire est donc entièrement isolé. Mais, compte-tenu du cisaillement du terrain par les servitudes E.D.F., il était impossible de prévoir le long de ces voies des alignements d'arbres de haute tige. Cette contrainte a permis de dégager un parti original de plantations. Il consiste à magnifier certains carrés de tombes par des peupliers d'Italie alignés le long du périmètre de telle façon qu'ils constituent une sorte de haute colonnade mettant en valeur l'espace intérieur ainsi délimité et accusant de l'extérieur à la fois les transparences et le volume des plantations. Il a pu être créé ainsi, suivant les tracés

⁵ Robert Auzelle, Description sommaire du projet du Cimetière Intercommunal pour le Syndicat Intercommunal pour la création d'un cimetière 1970, Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.

de deux grandes courbes fictives, une répartition de ces espaces plantés majeurs : cinq carrés pour la courbe vers l'ouest et quatre pour celle vers le sud-est. Le carré consacré à l'ossuaire étant, par oppositions, entouré de conifères. Ces derniers constituent un écran opaque et nettement plus bas que les peupliers d'Italie.

Pour l'automobiliste se déplaçant le long du C.D. 94 et, ultérieurement, sur les voies autoroutières de l'échangeur, ces rassemblements de peupliers d'Italie rythment l'espace et marquent le paysage. Pour le promeneur, à l'intérieur du cimetière, la profondeur du champ visuel sera constamment accusée par la vue simultanée de plusieurs carrés plantés se trouvant à des distances variables.

La contenance du cimetière, sans tenir compte des zones plantées servant au fractionnement des aires d'inhumation représente, aussi bien pour le service ordinaire que pour les concessions, 39 400 emplacements, soit pour une surface totale du terrain de 40 hectares environ, 9m² par emplacement.

La localisation des services a été prévue en position centrale afin de pouvoir assurer un développement suffisant des aires de stationnement, une surveillance efficace par le regroupement des entrées et constituer une unité de chantier économique.

C'est ainsi que se situent sur une distance de 170 mètres environ :

- une entrée ou sortie directe du cimetière pour les véhicules automobiles,*
- les accès de piétons des familles descendant au funérarium,*
- l'accès des automobiles, fourgons funéraires et des familles à la salle des cérémonies et de là au cimetière,-l'esplanade des visiteurs, à laquelle les piétons accèdent directement à partir d'une aire de stationnement pour les taxis et autobus, est délimitée au sud par les commerces funéraires,*
- l'accès de service des boutiques de marbriers et d'art funéraire et l'accès des deux logements de service et des bureaux du Syndicat Intercommunal,*
- l'entrée de service servant aussi à l'arrivée des ambulances transportant les corps au funérarium.*

Un stationnement de 60 emplacements est réservé aux véhicules accompagnant un convoi. 7 autobus peuvent stationner et y reprendre la clientèle. Le stationnement sud, réalisé sur deux voies à sens unique pour faciliter les travaux ultérieurs de croisement à deux niveaux du C.D. 94 et de l'échangeur entre A 87 et A 5 comprend 404 emplacements. Ce qui fait 553 emplacements de stationnement pour les jours d'affluence, plus les 60 réservés aux convois soit 613 en tout. Pendant ces périodes, jours de Toussaint et des Rameaux qui sont des jours fériés, il a été admis qu'un stationnement complémentaire pourrait être toléré le long du C.D. 94. Afin d'éviter la multiplication des aires imperméables créant une ambiance et un microclimat peu agréables, toutes ces surfaces seront réalisées en dalles (B.G.) permettant un engazonnement au 2/3 de la surface ;

Les bâtiments groupés entre les entrées constituent l'élément majeur de la composition. L'effet de cette composition en largeur est accentué en profondeur, pour la partie nord, par la localisation de l'ossuaire. Occupant un carré délimité par des conifères dans l'axe d'une des voies principales, il est isolé par deux espaces gazonnés. Il est conçu de telle façon qu'il puisse se réaliser par des adjonctions successives de fosses indépendantes. Il est composé de neuf fosses accessibles des quatre côtés pour en faciliter le remplissage.

L'aire couverte des cérémonies est légèrement surélevée pour permettre la réalisation ultérieure d'un funérarium. L'accès à l'aire des cérémonies se fait par une rampe douce et la sortie vers le cimetière est identique. En pente douce vers le funérarium, l'accès des visiteurs se fait par deux allées de tracés obliques.

Du côté du cimetière, l'accès des ambulances emprunte une rampe. Le transbordement des corps s'exécute à l'abri sous la voie de sortie de l'aire des cérémonies. Le gros œuvre de cette

vaste salle à demi-enterrée sera réalisé immédiatement. Seul le service d'autopsie y sera installé. L'ensemble des aménagements concernant le funérarium et la chambre froide seront réalisés ultérieurement. Éventuellement il sera possible d'y installer un crématoire.

L'aire des cérémonies est conçue comme une vaste salle éclairée par un jour zénithal orienté au nord. La charpente en lamellé collé est apparente. Cette aire peut être fragmentée en deux salles indépendantes par l'abaissement à l'aide d'une manœuvre automatique de plafonds comportant abat-sons et parois verticales d'isolement.

Un portique permet la liaison entre l'aire des cérémonies et le bâtiment de la conservation où se situent les bureaux du Syndicat Intercommunal.

À l'étage on trouve deux logements et deux studios.

Le bâtiment des commerces abrite cinq boutiques au rez-de-chaussée et à l'étage cinq logements.

Le bâtiment de service comprend les locaux réservés aux fossoyeurs, le bureau du contremaître et du jardinier-chef, le hangar et les ateliers, et, en partie enterrée, la chaufferie de l'ensemble des bâtiments. Un terre-plein central facilite la giration des véhicules et permet de masquer par des plantations aussi bien pour l'entrée que pour le bâtiment des employés les « containers » pour le dépôt des déchets et ordures.

Un vaste parterre gazonné est destiné à recevoir les cendres après incinération. Cette pratique de dispersion est courante en de nombreux pays, notamment en Grande-Bretagne, pour ceux qui ne tiennent pas à la perpétuation du souvenir par une inscription ou ne souhaitent pas le maintien d'un monument ou d'une case contenant les cendres. Pour les urnes cinéraires, des concessions sont prévues dans certaines zones d'isolement et bénéficient ainsi d'une ambiance de jardin. Si la pratique de l'incinération se développait, un carré pourrait être aménagé en jardin cinéraire.

L'une des particularités de la composition d'ensemble consiste en un bassin délimitant à l'est la zone des entrées et dont les voies qui l'encadrent mettent en communication les deux accès principaux au cimetière. Dans l'axe de l'esplanade piéton, devant le portique, un ensemble de blocs sculptés, se reflétant dans l'eau, exprime les âges de la vie. Compte-tenu de l'importance de cette œuvre plastique pour la mise en valeur de l'ensemble architectural que constituent les bâtiments d'entrée, et de l'expression voulue par les architectes, ceux-ci ont demandé l'étude au sculpteur Székely ».

Devant l'entrée une vaste esplanade piétonne avec un arbre sur la droite et un carré planté. La photographie de 2016, montre l'aire des cérémonies à gauche, les bâtiments administratifs à droite et au fond le portique d'entrée et désormais, depuis 2010, le parking sur l'esplanade.

Descriptif de l'aire des cérémonies :

Robert Auzelle écrit au sujet de l'aire des cérémonies de la Fontaine Saint-Martin⁶ :

« La disposition des bâtiments et la sobriété de l'architecture veulent exprimer CALME et DIGNITE. Pour la première fois en France, l'aire des cérémonies peut accueillir des offices de divers cultes. Ce sentiment de la prière œcuménique, a inspiré la forme du bâtiment et influence l'ensemble pour marquer ce lieu de PRIERE et d'ESPOIR. »

⁶ Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.



14- Aire de cérémonies - Végétalisation sur esplanade piétonne.

Photo : MP Auzelle, mai 1973. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.

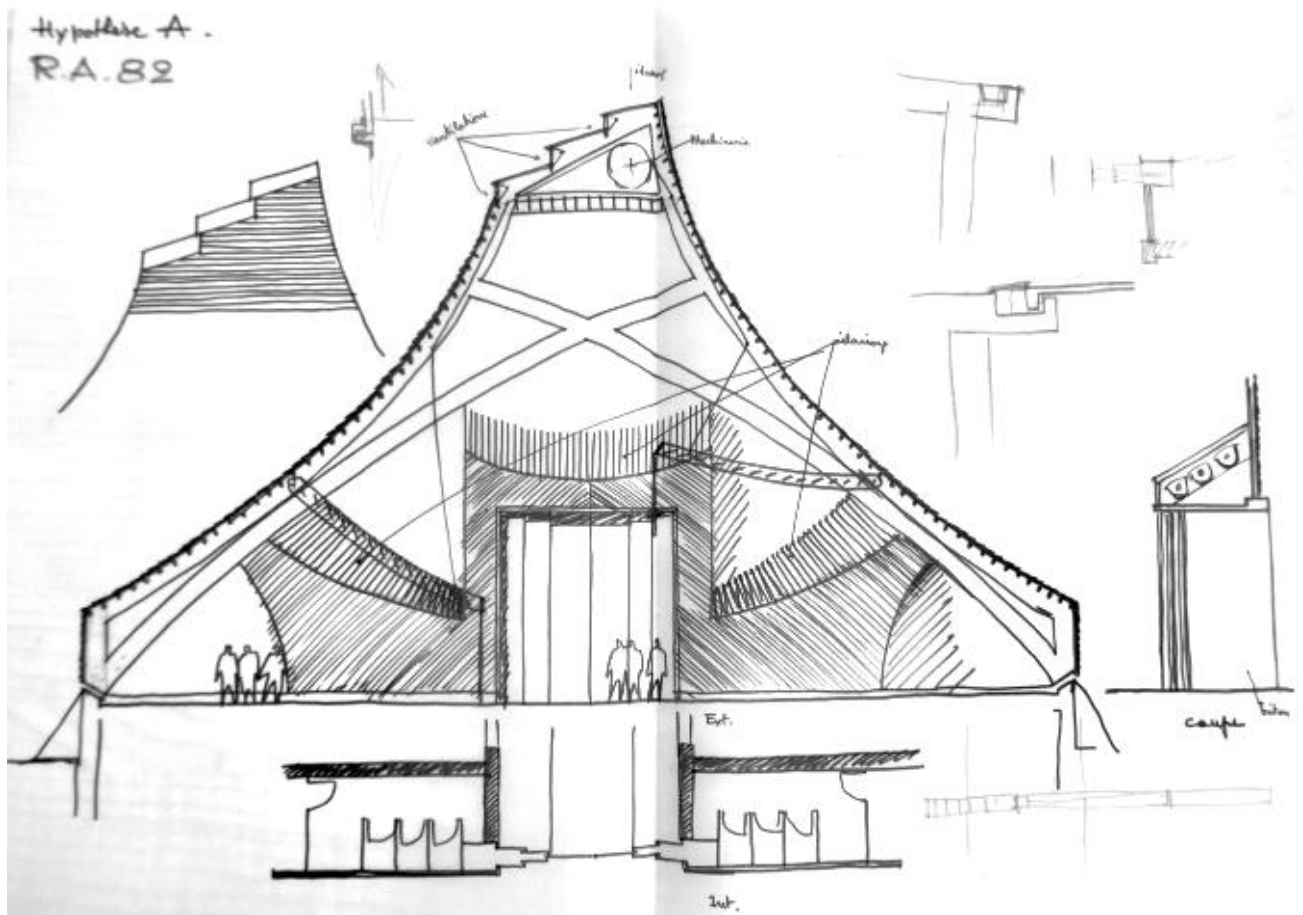
Le cimetière réalisé ⁷

« Béton brut, ardoise et bois se conjuguent également dans la mise en œuvre des bâtiments de service. Auzelle apporte un soin particulier à leur dessin et à leur articulation, déployant deux critères qu'il estime fondamentaux : « l'harmonisation qui recherche une intégration discrète dans un cadre d'ensemble et le contraste qui accepte délibérément l'opposition et cherche à tirer un parti d'originalité »⁸. Volumes géométriques simples sobrement construits en béton, ces bâtiments sont surmontés et reliés entre eux par de monumentales toitures courbes recouvertes d'ardoises. Le plus important, à gauche du portique d'entrée, comprend le funérarium dans un premier niveau, semi-enterré, et un second niveau destiné à l'espace baptisé « aire de cérémonie ». Celle-ci est couverte d'une spectaculaire charpente en lamellé-collé dont la forme complexe intègre un éclairage zénithal. Cette charpente est laissée apparente comme la sous-face parquetée du toit. L'extérieur ainsi que l'immense nef intérieure, divisible en deux vaisseaux grâce à un ingénieux système de cloisons escamotables, évoquent l'architecture chrétienne. Les deux salles sont réparties de part et d'autre de la circulation axiale traversante destinée aux convois qui rejoignent, côté ville, puis quittent, côté cimetière, l'aire de cérémonie par deux rampes longues extérieures rectilignes. Surélévation, rampes imposantes et immenses portes métalliques s'escamotant totalement à l'arrivée du convoi confère la sacralité et le caractère symbolique au bâtiment. Le fond de chacune des deux nefs est en outre orné d'un autel et d'un ambon en inox dessiné sur mesure⁹ ainsi que d'un paravent sculpté, appelé « retable » par certains, commandé à Pierre Sabatier ».

⁷ Isabelle Duhau. « Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 31, 2017. En ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.14255>.

⁸ Robert Auzelle. *Dernières demeures : conception, composition, réalisation du cimetière contemporain*, Paris : chez l'auteur, 1965.

⁹ Réalisés par l'entreprise parisienne Drecq (SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 62. Plans d'exécution datés du 9 janvier 1974).



15- Coupe de l'aire des cérémonies, Robert Auzelle, non datée.



16- Salle Sud, sculpture *Arbre de vie* de P. Sabatier et modules de chauffage de R. Auzelle. Photo : A.Choisnet, 1980.



17- Création de deux salles par cloisons mobiles avec la grande porte originale. Photo : A.Choisnet, 1980.



18- Détail de la charpente de la salle des cérémonies avec son éclairage zénithal. Photo : MP Auzelle, mars 1973, Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.

Chacune de ces deux salles bénéficiait d'une sonorisation très étudiée, mais faute d'entretien, ce système n'est plus fonctionnel. Au fond de chacune de ces salles se trouvent les sculptures de Pierre Sabatier (1925-2003), réalisé en 1974 : à gauche le Cosmos et à droite l'Arbre de Vie,

réalisés en étain pur travaillé sur feuille de laiton ajouré, martelé et fondu. Devant chacun d'eux des pupitres en inox sur mesure dessinés par Robert Auzelle ainsi que, sur les côtés, les modules de chauffage.



19- Sculptures de P. Sabatier, salle Nord : *Le Cosmos*, salle Sud : *Arbre de vie*.

Photo : MP Auzelle, novembre 2022. Archives privées.

L'axe traversant de cette salle est destiné aux convois funéraires qui repartent en passant par les immenses portes métalliques vers le cimetière par une nouvelle rampe symétrique tout aussi imposante que celle de la façade d'entrée.

Du haut de cette rampe, on découvre alors le cheminement sculptural¹⁰ dessiné par Robert Auzelle avec les sculptures de Pierre Székely :



¹⁰ « Robert Auzelle a synthétisé en un tour de mots extrêmement judicieux le type de cette œuvre : un cheminement sculptural...cheminement des formes en un itinéraire rythmé par le jeu des volumes et des positions...cheminement des personnes empruntant les voies de bordure et que l'insolite jalonnement de symboles provoque ou pour le moins sollicite...cheminement des sentiments et des idées que suscite le pouvoir expressif des signes sculptés.... » René Gargi, *Le Mausolée*, juin 1975, N°466.

20- Cheminement sculptural de Székely et Auzelle vu du haut de la rampe.
Photo : MP Auzelle, septembre 1975. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242

Descriptif du cheminement sculptural avec les sculptures de Pierre Székely¹¹ :

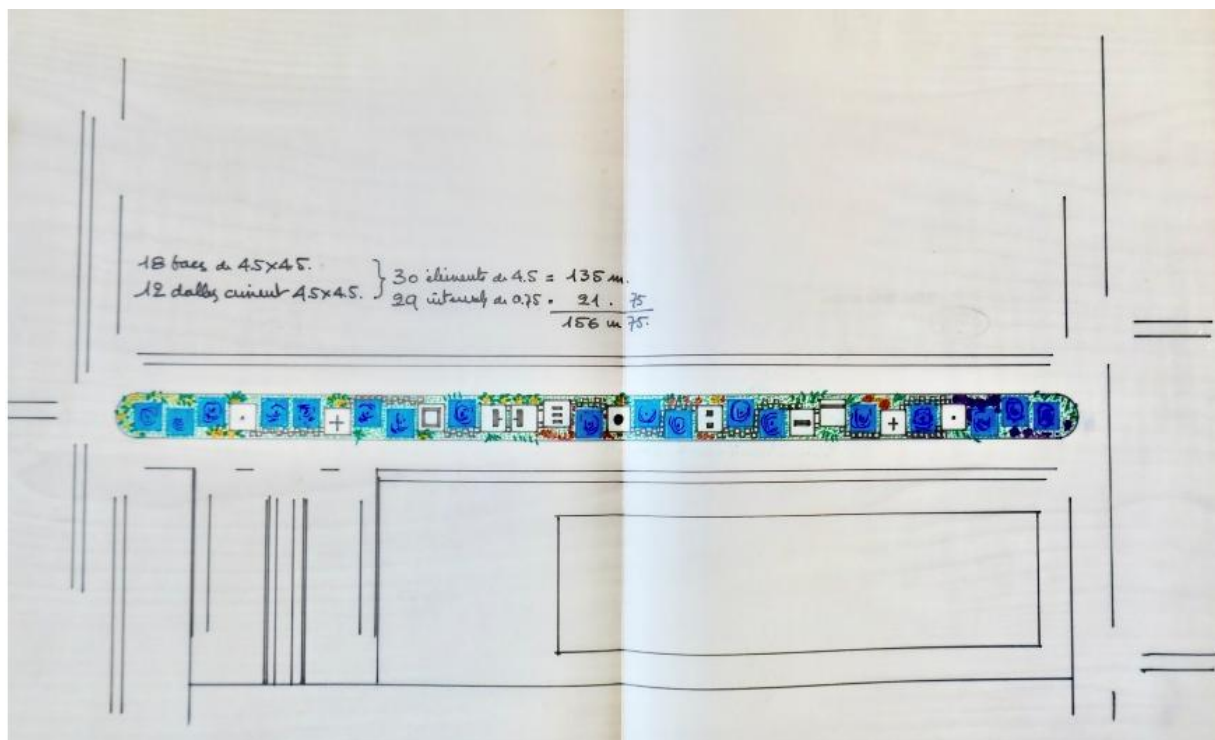
« Auzelle, dès son avant-projet, prévoit un bassin accueillant un programme sculpté monumental, dans l'axe de l'entrée de la composition. Il en choisit et le thème, les âges de la vie, et l'artiste, Pierre Székely (1923-2001)¹². Les deux hommes se connaissent ; ils ont déjà collaboré, Székely ayant réalisé un ensemble de sculptures/jeux d'enfants pour la cité de la Plaine à Clamart en 1957¹³. L'artiste, préoccupant de recherches architecturales, adhère à l'idée de synthèse des arts qui associe architectes, peintres et sculpteurs. [...] Au moment de sa conception, en 1972, le projet de Valenton est d'abord remis en cause pour des raisons financières puis finalement modifié. Auzelle réussit à convaincre le syndicat, soucieux d'une part de ne pas faire exploser le budget, mais également sceptique face au sujet de l'œuvre projetée. L'ensemble sculpté initial consistait en un long bassin rectangulaire (160 x 7 m) dans lequel auraient été répartis les différents éléments du programme : la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, le couple, l'âge mur, la mort. Les formes devaient émerger de l'eau et devaient être réalisées en béton armé par coffrage en polystyrène expansé sculpté. Les piétons auraient pu circuler entre les sculptures au moyen de massifs en béton à fleur du niveau de l'eau évoquant les pas des jardins japonais. Trop coûteux, ce premier projet doit être abandonné. Auzelle réfléchit à d'autres solutions, esquissant notamment une sculpture monumentale sur l'esplanade d'accès au cimetière. Finalement, à l'emplacement du bassin initial, il dessine une terrasse pavée (en granit breton du Coglais²⁷) sur laquelle sont implantés des parterres carrés (4,5 x 4,5 m) où alternent petits bassins, massifs plantés et éléments sculptés. Székely y conçoit « le jardin de la méditation de la vie » appelée aussi « le jardin de la médiation des âges de la vie ».

¹¹ Isabelle Duhau. « Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 31, 2017. En ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.14255>.

¹² SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 57, affaire RA82.

¹³ Œuvres aujourd'hui détruites.

Pour l'œuvre du sculpteur, voir notamment : *Catalogue raisonné des œuvres du sculpteur Pierre Székely*. <http://j.p.karinthi.free.fr/>



21- Calque de Robert Auzelle précisant le cheminement sculptural de Pierre Szekely, non datée. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242

Il s'agit d'une terrasse pavée en granit¹⁴, d'environ 157 m de longueur, sur laquelle sont implantés 30 éléments carrés, de 4 m et demi de côté, où alternent 18 petits bassins, 5 massifs plantés et des éléments sculptés.

Robert Auzelle écrit, le 18 avril 1974, à Pierre Székely¹⁵:

« Parler à tous le langage des formes abstraites, mais simples et directement perceptibles parce que de caractère immémorial, dérouler pour le visiteur et sur plus de cent cinquante mètres une monumentale calligraphie qui se silhouette sur une végétation en devenir, intégrer dans la composition architecturale ces idéogrammes de granit taillés à même la carrière bretonne, renforcer l'austérité de l'architecture, où l'ardoise s'allie au béton par le jeu subtil de cette matière éternelle alternant avec les quadrangles d'eau frissonnante et les massifs de fleurs aux couleurs symboliques, inviter à la méditation sur le destin de l'homme de l'en-deçà à l'au-delà [...] C'est à tous nos semblables qu'il s'adresse en leur montrant que la méditation sur la mort n'est pas incompatible avec le bonheur mais peut et doit en être le fondement le plus sûr. »

¹⁴ Granit breton du Coglais, carrières de la région de Fougères (35).

¹⁵ Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.



23- Vue des fosses collectives et du signal de l'ossuaire (gauche) et vue des portiques de l'ossuaire (droite). Photo : MP Auzelle, avril 1974. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.

5- RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BATIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

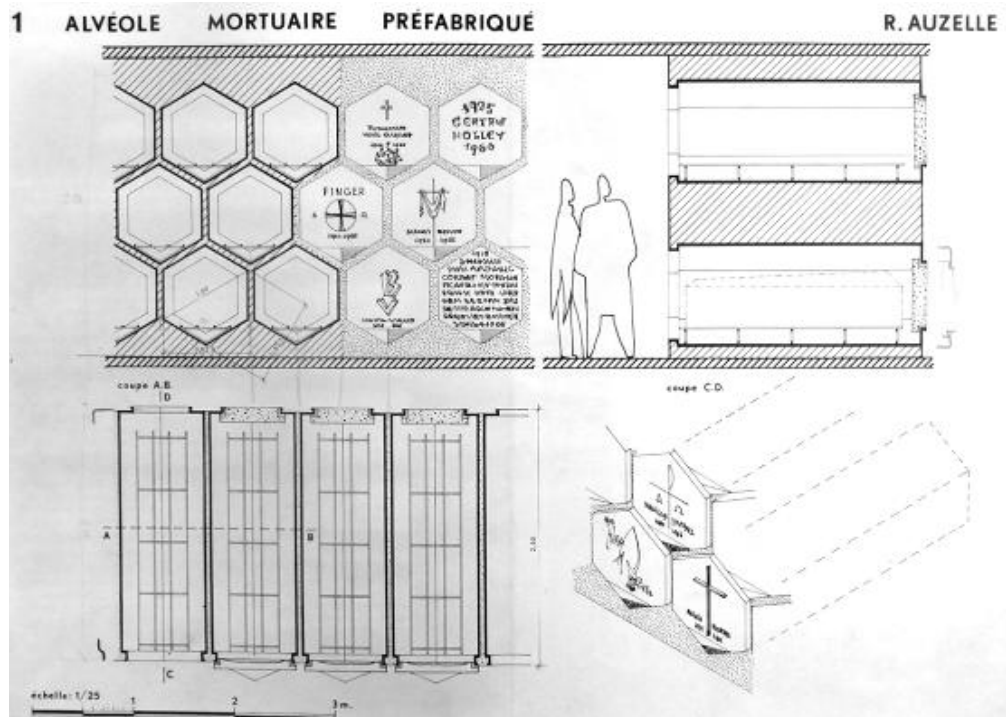
1. Appréciation technique :

Le projet articule architecture et sculpture dans une logique de synthèse des arts. Les édifices et portiques, disposés selon une figure évoquant le cloître, associent béton brut, bois lamellé-collé et couverture d'ardoise.

L'édifice principal, situé à gauche du portique d'entrée, superpose un funérarium en niveau semi-enterré et une aire de cérémonie à l'étage. Cette salle est couverte par une charpente en lamellé-collé aux formes complexes, intégrant un éclairage zénithal au faîtage. L'architecture associe des volumes géométriques en béton à des toitures courbes recouvertes d'ardoises. La structure est laissée apparente, tout comme la sous-face parquetée de la couverture. L'espace intérieur, conçu comme une vaste nef, peut être divisé en deux vaisseaux grâce à un système de cloisons escamotables, permettant d'adapter le volume aux usages.

Le projet se distingue par une innovation constructive liée à l'emploi d'alvéoles mortuaires hexagonales préfabriquées, dessinées et brevetées par Robert Auzelle, destinées à la réalisation des enfeus. Ce système modulaire permet la superposition des inhumations. Ce modèle conçu vers 1966 s'inscrit dans une logique d'industrialisation partielle des dispositifs funéraires¹⁸.

¹⁸ SIAF/CAPA, fonds Robert Auzelle, 242 IFA, carton 61, affaire RA96.



24- Modèle d'alvéoles mortuaires hexagonales préfabriquées pour les enfus. Robert Auzelle (circa 1966). SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 61, affaire RA96.

2. Appréciation sociale :

Au moment de sa conception, le cimetière constitue le plus vaste projet de ce type en France.

Il répond à une contrainte majeure : accueillir près de 44 000 sépultures sur une emprise d'environ 40 hectares, dans un contexte de saturation des cimetières de la première couronne parisienne. Face à cette densité, le projet intègre une part importante d'espaces paysagers, organisés en aires d'inhumation séparées par des plantations et des zones végétalisées.

Conçu comme un lieu de rassemblement et de recueillement, ce lieu renouvelle une fonction collective que les cimetières urbains avaient progressivement perdue depuis le XIX^e siècle.

3. Appréciation artistique et esthétique :

Dès l'avant-projet, Robert Auzelle conçoit le site comme un lieu de mémoire structuré par une œuvre monumentale implantée dans l'axe de l'entrée. Il définit le thème, les âges de la vie, et confie la réalisation à Pierre Székely.

À l'entrée, Székely conçoit un parcours sculpté, le « jardin de la méditation de la vie », composé de formes en granit taillé dont les surfaces, brûlées au chalumeau, évoquent l'érosion naturelle. Ce cheminement structuré en treize étapes symboliques accompagne une réflexion sur les cycles de l'existence. La géométrie des formes confère à l'ensemble une forte portée symbolique. Treize étapes se succèdent dans un cheminement propice à cette méditation :

- *L'en-deçà inconnu,*
- *L'œuf de la conception*
- *Le lac de la naissance*

- *Les cubes de l'enfance*
- *La porte de la connaissance de soi*
- *Le pont de l'âge adulte*
- *Le banc de la collectivité*
- *Le siège de l'individualité*
- *Les marches vers/de la connaissance du monde*
- *La rencontre (ou le couple)*
- *La conscience de l'âge mûr*
- *La fenêtre vers la mort*
- *L'au-delà inconnu*

Dans l'aire de cérémonie se trouvent des paravents monumentaux conçus par Pierre Sabatier, réalisées en étain travaillé sur des supports métalliques ajourés.

4. Arguments justifiant le statut canonique (local, national, international) / réception critique :

La reconnaissance de Robert Auzelle s'est construite à la croisée de plusieurs domaines qu'il mena simultanément tout au long de sa vie : l'enseignement, l'écriture, la recherche théorique, l'action administrative et la pratique du projet. Très tôt, son autorité intellectuelle dépasse le seul cadre français pour trouver un écho dans les milieux universitaires, professionnels et culturels européens puis internationaux.

Nommé en 1945 professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, il y enseigne d'abord la composition urbaine avant de prendre en charge, à partir de 1956, le cours de théorie générale de l'urbanisme. Son enseignement cherche alors à dépasser la seule technicité de la discipline afin d'articuler les savoirs de l'aménagement avec les sciences humaines, l'histoire, la géographie et la sociologie. Cette volonté de donner à l'urbanisme une profondeur culturelle et humaine marque durablement plusieurs générations d'étudiants. En 1955, il est invité à l'École des Beaux-Arts de Porto pour diriger un cours intensif d'urbanisme dont les témoignages soulignent encore la rigueur méthodologique et l'influence durable. Quelques années plus tard, en 1961, il rejoint l'École nationale supérieure des Beaux-Arts où il fonde avec André Gutton le Séminaire-atelier Tony Garnier, lieu d'expérimentation pédagogique où l'enseignement du projet urbain est replacé dans une réflexion plus large sur la ville, le paysage et les usages sociaux de l'espace. Il préside l'Académie d'architecture de 1976 à 1980 au cours d'un premier mandat et est réélu en 1982 pour un deuxième mandat jusqu'à son décès en 1983.

Cette reconnaissance passe également par une œuvre éditoriale considérable. Avec les *Documents d'urbanisme*, publiés à partir de 1947 puis poursuivis sous le titre d'*Encyclopédie de l'urbanisme* jusqu'en 1967¹⁹, il entreprend une somme documentaire exceptionnelle composée de trente et un fascicules destinés à l'enseignement comme à la pratique

¹⁹ *Encyclopédie de l'Urbanisme*, Paris, Vincent et Fréal, 31 fascicules publiés, 1947-1963.

professionnelle. Plans, schémas et photographies y sont redessinés à une échelle commune afin de constituer un véritable outil comparatif international. Cette ambition encyclopédique traduit sa volonté de donner à l'urbanisme un langage partagé et une méthode rigoureuse fondée sur l'observation, la composition et la lecture du territoire.

Ses ouvrages connaissent rapidement une diffusion bien au-delà des frontières françaises. Son *Technique de l'urbanisme*²⁰, publié dans la collection « Que sais-je ? », devient l'un des textes de référence de l'après-guerre et fait l'objet de plusieurs traductions, notamment en espagnol et en arabe. *L'Architecte*²¹ est traduit en espagnol et en japonais, tandis que *Clefs pour l'urbanisme*²² paraît également en portugais et en japonais. À travers ces traductions se mesure l'audience internationale d'une pensée qui tente de concilier composition urbaine, attention au paysage, dimension sociale de l'habitat et organisation consciente de l'espace.

Il était correspondant étranger des revues Town-Planning (Grande-Bretagne) et Urbanistica (Italie) et a publié de nombreux articles dans des revues étrangères.

Son activité de conseil et d'expertise contribue également à cette renommée. Détaché auprès du ministère français des Affaires étrangères, il intervient au Portugal, notamment à Porto et à Aveiro, participe en Italie aux réflexions sur le plan régulateur de Gênes et mène des missions au Brésil, notamment à São Paulo.

Ses conférences et interventions le conduisent dans de nombreuses villes européennes et internationales :

Portugal (Lisbonne, Porto) Italie (Milan, Naples, Gênes, Ravello) Tchécoslovaquie (à l'époque) : Zagreb en 1965 et 1971, Belgique (Bruxelles), Madère (Funchal), Sardaigne, Slovénie (Ljubljana), Allemagne (Aschaffenburg, Essen, Munich), Pologne (Prague), URSS (Moscou), Mexique, Suède (Göteborg), où il diffuse une conception de l'urbanisme attentive à la fois à la structure des territoires et à l'expérience sensible des habitants.

Cette autorité intellectuelle est reconnue par plusieurs institutions étrangères. Robert Auzelle devient membre associé de la *Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung*, membre associé de l'Académie royale de Belgique et membre correspondant de la *Bayerische Akademie der Schönen Künste*. En 1960, le gouvernement portugais lui décerne l'ordre militaire de Sant'Iago da Espada, distinction qui témoigne de l'importance de son action et de son rayonnement dans le monde lusophone.

Son influence internationale apparaît avec une particulière intensité dans le domaine de l'architecture funéraire et de la réforme des cimetières contemporains. Ses réalisations de Clamart, de Fontaine Saint-Martin à Valenton ou encore des Joncherolles deviennent des références étudiées à l'étranger. Des revues spécialisées tchèques et allemandes présentent ses réalisations comme des exemples majeurs d'intégration du paysage, de la sculpture et de

²⁰ *Technique de l'urbanisme*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?", 1953.

²¹ *L'Architecte*, Paris, éd. Vincent, Fréal et Cie, 1965.

²² *Clefs pour l'urbanisme*, Paris, éd. Seghers, 1971.

l'architecture dans des espaces destinés à la mémoire collective. Les textes publiés après sa disparition insistent sur cette recherche d'équilibre entre nature, silence, méditation et composition géométrique, ainsi que sur sa conception du cimetière comme lieu destiné autant aux vivants qu'aux morts.

Les hommages venus d'Allemagne après sa mort, notamment ceux du Dr Hans-Kurt Boehlke et de l'Association de travail Cimetière et Monument de Kassel, témoignent de l'estime profonde dont il jouissait dans les milieux internationaux de la culture sépulcrale et de l'urbanisme. Ils rappellent autant l'importance scientifique de ses travaux que le souvenir laissé par un homme considéré comme profondément cultivé, exigeant et créatif. À travers ces témoignages apparaît la figure d'un urbaniste dont l'œuvre, les écrits et l'enseignement ont contribué à donner à l'urbanisme du XXe siècle une dimension à la fois humaniste, théorique et profondément européenne.

Robert Auzelle bénéficie ainsi d'une reconnaissance nationale et internationale fondée sur ses écrits, son enseignement et ses réalisations, notamment le cimetière paysager de Clamart conçu dès 1946. Le projet de Valenton s'inscrit dans cette trajectoire et en constitue un prolongement.

Souhaitant diffuser ses principes, l'architecte fait appel aux photographes Pierre Joly et Véra Cardot pour documenter le site et alimenter les revues spécialisées en architecture comme dans le domaine du funéraire afin de promouvoir son travail.

Après sa disparition, un « Prix Auzelle du nouvel espace funéraire » a été créé en 1989 par Funeral International.

La thèse soutenue par Frédéric Bertrand en 2003 analyse le rôle du cimetière de Valenton dans l'évolution des modèles paysagers funéraires en France²³.

Depuis 2020, la Cité de l'architecture et du patrimoine consacre une exposition virtuelle à l'œuvre de Robert Auzelle, fondée sur les collections du centre d'archives d'architecture contemporaine²⁴. Cette présentation met en valeur ses recherches en urbanisme et en architecture et contribue à diffuser ses réalisations, notamment dans le domaine funéraire, dont le site de Valenton.

Cependant, le cimetière de Valenton est qualifié de « réalisation oubliée²⁵ » et apparaît encore insuffisamment reconnu malgré son intérêt architectural. En 2017, Isabelle Duhau, chercheuse à l'Inventaire, publie dans la revue des patrimoines une monographie sur le cimetière, et conclut que le cimetière intercommunal de Valenton mériterait davantage de reconnaissance et pourrait recevoir une labellisation ACR²⁶.

Parmi les autres œuvres de Robert Auzelle, le centre administratif de Neufchâtel-en-Bray (1946) a reçu en 2015, le label « Patrimoine du XXe siècle », et le quartier de la Plaine avec le cimetière du Parc à Clamart (1947-1948), est inscrit au Site Patrimonial Remarquable depuis

²³ Frédéric Bertrand *L'architecture et l'urbanisme funéraires parisiens à l'ère des métropoles : regard sur l'œuvre et la pensée de Robert Auzelle (1913-1983)*. Thèse d'urbanisme. Université Paris VIII, 2003.

²⁴ « Robert Auzelle », *Portraits d'architectes*, Cité de l'architecture & du patrimoine, 2020, en ligne : https://expositions-virtuelles.citedelarchitecture.fr/portraits_architectes/auzro.php

²⁵ Isabelle Duhau. « Le cimetière intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle ». *In Situ. Revue des patrimoines*, n° 31, 2017. En ligne : <https://doi.org/10.4000/insitu.14255>

²⁶ *Ibid.*

2009. Par ailleurs, le projet non réalisé d'un cimetière dans le Désert de Retz obtient, en 1939, le prix Chenavard.

5. Évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

Le cimetière s'inscrit dans une série d'équipements funéraires majeurs conçus par Robert Auzelle.

Ses premières réalisations dans ce domaine remontent aux années 1940, avec le cimetière de l'Aiguillon à Nevers et la chapelle de Mosloy (1942-1947). Cette réflexion se prolonge ensuite à travers plusieurs opérations majeures, principalement en région parisienne : Clamart (à partir de 1946), les Joncherolles à Pierrefitte-Villeteuse (à partir de 1958), Neuilly-sur-Seine (1968-1976) et Valenton (1969-1974), qui par la rationalisation des sépultures, le développement des enfeus en alvéoles et l'importance accordée aux espaces plantés, participe à une redéfinition du modèle funéraire.

Clamart, Joncherolles et Valenton ne sont pas trois variations équivalentes, mais trois moments successifs d'une même recherche. Clamart privilégie l'immersion paysagère et l'expérience sensible, avec une structure souple et peu hiérarchisée. Joncherolles introduit une organisation rigoureuse, une articulation forte entre architecture et topographie, et une lisibilité urbaine affirmée. Valenton, enfin, étend cette logique à l'échelle territoriale en simplifiant les formes et en accentuant la dimension abstraite de la composition. Du point de vue de la relation nature/architecture, on passe d'une nature enveloppante (Clamart) à une tension équilibrée (Joncherolles), puis à une nature structurante, mais distanciée (Valenton). Du point de vue de la symbolique, on évolue d'un apaisement paysager à une monumentalité maîtrisée, puis à une abstraction civique. Enfin, du point de vue de l'urbanisme, le cimetière passe du statut de parc spécialisé à celui de morceau de ville, puis à celui d'infrastructure métropolitaine. Cette progression rend particulièrement lisible la cohérence de la démarche de Robert Auzelle : une montée en généralité où le cimetière devient progressivement un outil d'expérimentation pour penser la ville elle-même.

6- PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. Archives visuelles originales :

- 1-Aire de cérémonies - La rampe d'accès avec sa porte pleine métallique. Cimetière Intercommunal de Valenton, Photo : MP Auzelle Mars 1973. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242
- 2-Composition des volumes et de la végétation à l'entrée du cimetière. Croquis de Robert Auzelle, 1972.
- 5-Vue des fosses collectives et du signal de l'ossuaire (gauche) et vue des portiques de l'ossuaire (droite). Photo : MP Auzelle, avril 1974. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 6-Plan de détail, 13 avril 1972, Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 8-Schéma des circulations. Réseau primaire. Avant-projet 1969. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242
- 13-Plan de composition (en mauve les deux zones qui ont été soustraites au cimetière actuel). Dossier d'avant-projet, avril 1969. SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 57, affaire RA82.

- 14-Aire de cérémonies - Végétalisation sur esplanade piétonne. Photo : MP Auzelle, mai 1973. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 15-Coupe de l'aire des cérémonies, Robert Auzelle, non datée.
- 20-Cheminement sculptural de Szekely et Auzelle vu du haut de la rampe. Photo : MP Auzelle, septembre 1975. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242
- 21-Calque de Robert Auzelle précisant le cheminement sculptural de Pierre Szekely, non datée. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 23-Vue des fosses collectives et du signal de l'ossuaire (gauche) et vue des portiques de l'ossuaire (droite). Photo : MP Auzelle, avril 1974. Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 24-Modèle d'alvéoles mortuaires hexagonales préfabriquées pour les enfeus. Robert Auzelle (circa 1966). SIAF/CAPA. Fonds Robert Auzelle 242 IFA. Carton 61, affaire RA96.

2. Photographies et dessins récents :

- 3-Aire de cérémonies - Portique d'entrée - Bâtiments administratifs. Cimetière Intercommunal de Valenton. Photo MP Auzelle, novembre 2016. Archives privées.
- 7-Vue aérienne du nouvel axe de composition, 2025.
- 4-Cimetière Intercommunal de la Fontaine-Saint-Martin à Valenton. Photo : Stéphane Asseline, IGPC, région Île-de-France, 2024.
- 9-Le cheminement avant l'Allée créée en 2022, photo du site du SICCV en 2025.
- 10-Création d'un axe majeur avec végétalisation des parvis. Perspective : SLG Paysage, consultation du site en août 2025.
- 11-Projet de division en zones, SLG Paysage, document de novembre 2022.
- 12-Le nouvel axe piéton sectionnant le cheminement sculptural. Vue aérienne, 2025.
- 16-Salle Sud, sculpture Arbre de vie de P. Sabatier et modules de chauffage de R. Auzelle. Photo : A.Choisnet, 1980.
- 17-Création de deux salles par cloisons mobiles avec la grande porte originale. Photo : A.Choisnet, 1980.
- 18-Détail de la charpente de la salle des cérémonies avec son éclairage zénithal. Photo : MP Auzelle, mars 1973, Fonds Robert AUZELLE, Ifa 242.
- 19-Sculptures de P. Sabatier, salle Nord Le Cosmos, salle Sud Arbre de vie. Photo : MP Auzelle, novembre 2022. Archives privées.
- 22-Signalétique installée sur le cheminement sculptural, 2016

Date : Mai 2026

Rapporteur : Marie-Pascale Auzelle